

L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

RESUME

INTRODUCTION

L'autopartage dans la sphère privée est la mise en commun d'un ou plusieurs véhicules, utilisés par des amis, des voisins ou des proches pour des trajets différents à des moments différents. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou est la copropriété de tous. Ce type d'autopartage peut également se faire entre personnes morales (associations, entreprises...).

Il se distingue des services d'autopartage et du covoiturage par les facteurs suivants :

- Service d'autopartage : système de location de courte durée, géré par une entreprise ou une association et réservé aux personnes abonnées au service. Le ou les véhicules appartiennent au service et pas aux abonnés.
- Covoiturage : utilisation d'un véhicule par plusieurs personnes qui effectuent ensemble le même trajet.

Pour alléger la rédaction, nous employons indifféremment les termes « autopartage dans la sphère privée », « autopartage privé » et « autopartage ». Pour éviter toute confusion, le terme « autopartage » (tout court) est utilisé uniquement pour l'autopartage dans la sphère privée.

MOTORISATION ET USAGE DE LA VOITURE EN FRANCE

En France, il y a 31 millions de voitures, soit en moyenne 77 voitures pour 100 détenteurs du permis de conduire. 18 % des ménages n'ont pas de voiture, 46 % en ont une seule et 36 % en ont plusieurs. 11 millions de ménages ont moins de voitures que d'adultes.

Chaque voiture effectue en moyenne 13 000 km par an. 17 millions de voitures font moins de 10 000 km par an et 5 millions font moins de 5 000 km par an. Une voiture sert en moyenne 50 minutes par jour. 7 millions de voitures ne sont pas utilisées la plupart des jours et pourraient donc facilement être partagées.

Une voiture coûte en moyenne 3 700 € par an, soit 0,28 € par kilomètre. Ces chiffres incluent l'ensemble des coûts : achat, entretien, carburant, assurance... Les frais fixes (assurance, décote, contrôle technique...) représentent environ 40 % du total.

LES SERVICES D'AUTOPARTAGE

En 2009, 24 villes françaises disposent d'un ou plusieurs services d'autopartage. Il s'agit pour l'essentiel de très grandes villes. Les stations d'autopartage sont implantées pour l'essentiel dans les centres-villes.

En 2008, les services d'autopartage totalisaient 570 véhicules et 9 400 abonnés, dont environ la moitié à Paris. Ces chiffres sont en croissance assez rapide. Ils se situent toutefois encore assez loin de pays comme la Suisse (100 000 abonnés pour 10 millions d'habitants).

L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

Dans la plupart des cas, les abonnés peuvent emprunter un véhicule 24h/24, ce qui constitue une des clés du succès de ce type de service. L'utilisation du service est facturée à la fois au kilomètre et à l'heure. Nous avons évalué le coût de deux utilisations types (représentant 2 400 et 4 800 km par an) dans 4 villes françaises : rapporté au kilomètre, le coût varie entre 0,54 et 0,77 €/km.

QUANTIFICATION DE L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

Lors de la première phase de l'étude, nous avons identifié 29 expériences d'autopartage dans la sphère privée. Cette pratique touche tous les secteurs géographiques, y compris les zones rurales et les communes périurbaines. Elle semble toutefois davantage répandue dans les grandes villes.

En extrapolant les résultats de notre recensement, nous avons pu estimer l'autopartage dans la sphère privée en France entre 10 000 et 20 000 véhicules, conduits par 35 000 à 70 000 personnes.

ANALYSE DETAILLEE D'UNE SELECTION D'EXPERIENCES

Notre analyse s'est basée sur 33 entretiens approfondis, répartis comme suit :

- 23 autopartageurs,
- 5 anciens autopartageurs,
- 5 personnes ayant un projet d'autopartage.

Les 23 autopartageurs et les 5 anciens autopartageurs appartiennent à 20 groupes d'autopartage différents.

Qui sont les autopartageurs ?

Les ménages autopartageurs se répartissent à parts à peu près égales entre célibataires, couples sans enfants et couples avec enfants.

Près des 2/3 des autopartageurs sont trentenaires.

Les autopartageurs appartiennent à des professions très variées. Plus de la moitié d'entre eux sont cadres.

Presque tous ont des engagements associatifs ou militants.

Même s'ils sont davantage ouverts que la moyenne sur l'échange et le prêt, la plupart des autopartageurs ne partagent rien d'autre qu'une voiture.

Pour leurs déplacements les plus courants (travail, école, achats quotidiens), les autopartageurs se déplacent majoritairement à vélo, en transports en commun et à pied.

Enfin, ils ont une image très pragmatique de la voiture. Celle-ci est avant tout un objet utilitaire, pratique pour se rendre dans des lieux inaccessibles autrement.

La mise en place de l'autopartage

L'autopartage résulte généralement du rapprochement entre un propriétaire se servant peu de son véhicule et des utilisateurs en ayant besoin pour certains déplacements infaisables autrement. Dans les 3/4 des cas, le véhicule partagé appartenait à un des membres avant l'autopartage. Seulement 3 véhicules ont été achetés spécialement pour l'autopartage.

Les principales motivations de départ des autopartageurs sont :

- l'optimisation de l'usage du véhicule,
- les économies,
- la démarche collective, la mutualisation, le « faire ensemble ».

7 autopartageurs avaient préalablement envisagé d'adhérer à un service d'autopartage, mais y ont renoncé en raison du coût, des contraintes et/ou de l'éloignement des stations.

Les véhicules partagés

L'autopartage concerne presque toujours un seul véhicule, généralement une voiture (une camionnette dans trois cas).

Le véhicule partagé peut être le premier ou le deuxième véhicule du ménage. Dans les 2/3 des cas, le véhicule partagé est le seul véhicule utilisé par le ménage. Dans 1/3 des cas, le ménage possède un autre véhicule ; cette situation-ci est majoritaire parmi les couples avec enfants.

Avec qui se fait l'autopartage ?

En moyenne, chaque véhicule partagé est utilisé par 3 ménages et conduit par 3,5 conducteurs différents.

L'autopartage se fait en général entre personnes qui se connaissent bien avant même de partager le véhicule (amis, famille, collègues).

Les utilisateurs n'habitent pas forcément à proximité immédiate du véhicule partagé. Plus de la moitié d'entre eux sont à plus d'un kilomètre.

Fonctionnement de l'autopartage

Seulement 4 autopartages sur 20 fonctionnent sous statut associatif. Les 16 autres se font sans aucune structure juridique spécifique.

Le fonctionnement de l'autopartage est basé sur la confiance. Seulement 6 groupes ont rédigé un document écrit, formalisant de manière plus ou moins complète les règles de fonctionnement.

Les frais sont partagés de manière très variable. Dans 10 groupes, les utilisateurs et le propriétaire du véhicule partagent tous les frais. Dans 6 autres, seulement certaines charges sont partagées. Dans 3 autres, les utilisateurs ne paient que l'essence. Dans tous les cas, les modalités retenues satisfont les intéressés, car d'autres échanges (matériels, sous forme de services ou informels) équilibrent la relation. On observe par ailleurs que, par rapport au prêt de véhicule, l'autopartage permet de lever le tabou du coût de la voiture, les propriétaires et les utilisateurs trouvant tous avantage à fonctionner avec le « juste prix ».

L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

La gestion de l'autopartage prend généralement moins d'une demi-heure par mois. Cette gestion est assurée bénévolement, le plus souvent par le propriétaire du véhicule.

Aucune compagnie d'assurances ne propose de contrat adapté à l'autopartage dans la sphère privée. Il en résulte des difficultés pour faire figurer les noms de tous les conducteurs sur le contrat et, surtout, des conséquences sérieuses en terme de malus, en cas d'accident responsable. En effet, le malus est affecté au véhicule et non au conducteur. Si un utilisateur du véhicule a un accident responsable, le malus peut avoir des répercussions pendant plus de 20 ans et engendrer un surcoût cumulé pouvant atteindre 2 000 €, à la charge du propriétaire du véhicule. Peu de groupes d'autopartage ont réfléchi à ces conséquences financières. Toutefois, la plupart d'entre eux pensent qu'ils trouveraient un arrangement amiable si un accident responsable survenait.

Le véhicule est réservé par téléphone, de vive voix ou par mail, suivant les cas. Il est assez rare que deux autopartageurs aient besoin du véhicule en même temps (2 à 3 fois par an, en moyenne). Si tel est le cas, une solution amiable est généralement trouvée.

La plupart des groupes d'autopartage utilisent un carnet de bord dans lequel sont notés à chaque utilisation la date, le nom de l'utilisateur et le kilométrage de départ et d'arrivée.

Utilisation du véhicule partagé

Les véhicules partagés effectuent en moyenne 12 500 km, soit presque autant que la moyenne nationale (13 000 km). Le kilométrage annuel médian est de 4 000 km pour les propriétaires, 5 000 km pour les copropriétaires et 1 000 km par utilisateur.

Les propriétaires utilisent le véhicule partagé en moyenne 1 fois par semaine, les copropriétaires 2 fois par mois et les utilisateurs 1 à 2 fois par mois. Les véhicules partagés sont utilisés majoritairement le week-end et le soir, essentiellement pour des déplacements privés (activité sportive ou culturelle, sortie en soirée, achats volumineux, départ en week-end...). Dans tous les cas, plus que la faible fréquence d'utilisation, c'est la complémentarité des besoins qui constitue la condition de base de l'autopartage.

Impact de l'autopartage sur la motorisation et sur la mobilité en voiture

5 des 15 propriétaires interrogés auraient vendu leur voiture s'ils ne l'avaient pas partagée. Au moins 4 utilisateurs auraient acheté une voiture s'ils n'en avaient pas trouvée une à partager. Par ailleurs, au moins 4 utilisateurs ont vendu leur voiture avant d'entrer dans l'autopartage privé.

Au total, les 20 groupes d'autopartage ont permis d'économiser au moins 5 véhicules. Le chiffre est encore plus élevé si l'on considère que l'autopartage évite sur le long terme aux utilisateurs d'acheter une voiture.

Dans la moitié des cas et notamment chez la majorité des propriétaires, l'autopartage n'a eu aucune influence sur l'usage de la voiture. Cela traduit à la fois une bonne disponibilité des véhicules partagés et une pratique importante des modes alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo et marche à pied) laquelle n'a pas attendu l'autopartage pour se développer.

Un tiers des autopartageurs ont réduit leur usage de la voiture, par rapport à la situation antérieure (propriétaires) ou par rapport ce qu'ils auraient fait sans l'autopartage (3 utilisateurs et 1 copropriétaire qui, sans l'autopartage, auraient acheté leur propre voiture).

L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

Enfin, 5 autopartageurs ont légèrement augmenté leur usage de la voiture. L'autopartage leur permet d'effectuer des déplacements qu'ils n'auraient pas pu faire autrement. Il répond donc à un vrai besoin et, dans les 5 cas, l'usage de la voiture est faible.

Pour tous, l'usage des modes alternatifs est conforté sur le long terme.

Bilan de l'autopartage

Tous les autopartageurs tirent un bilan largement positif de l'autopartage. Les principaux avantages mis en avant sont l'optimisation de l'usage du véhicule, les économies, la solidarité et la convivialité.

22 des 23 autopartageurs actuels souhaitent continuer l'autopartage. Le 23^e envisage d'acheter une voiture avec la naissance prochaine d'un bébé.

Quant aux anciens autopartageurs, ils aimeraient tous trouver de nouveaux partenaires d'autopartage. L'une d'entre eux a d'ailleurs démarré un nouvel autopartage en septembre 2009.

Conseils aux personnes intéressées par l'autopartage

Les autopartageurs encouragent les personnes intéressées par cette formule à leur emboîter le pas : « *Essayez, c'est très simple* », « *On garde une grande liberté et un grand confort* », etc.

Leurs principales recommandations et conseils portent sur les points suivants :

- règles de fonctionnement et de partage des frais définies dès le départ et acceptées de tous,
- confiance et respect mutuels,
- besoins modérés et compatibles de la voiture,
- vision utilitariste de la voiture.

Naissance d'un Club d'Autopartage

Suite à cette étude, un Club d'Autopartage a vu le jour. Il regroupe une trentaine d'autopartageurs dans la sphère privée. C'est un lieu d'échanges d'expériences et d'informations. Il organisera un colloque national en 2010, a priori à Lille.

Les principaux freins à la mise en place de l'autopartage

Les entretiens que nous avons pu avoir avec les 5 personnes ayant un projet d'autopartage non encore concrétisé ont permis de faire ressortir les freins suivants au passage à l'acte :

- le nombre limité de personnes avec lesquelles l'autopartage peut se faire (conditions de confiance, de proximité géographique...),
- les freins psychologiques et culturels sur la question du partage,
- la volonté de ne pas trop remettre en cause ses habitudes,
- le souhait de garder sa propre voiture et de partager celle-ci plutôt que celle d'un autre,
- une idée réductrice de l'autopartage (envisagé a priori uniquement pour une 1^{ère} voiture et plutôt sous forme associative),
- le manque de temps ou d'énergie pour s'en occuper.

AVANTAGES DE L'AUTOPARTAGE DANS LA SPHERE PRIVEE

L'autopartage dans la sphère privée présente de nombreux avantages pour l'individu et la collectivité, notamment :

- pour l'individu : économies, possibilité d'effectuer certains déplacements irréalisables autrement qu'en voiture (éloignement, absence de desserte par les transports en commun, soirée, weekend...), convivialité et lien social, contribution à la protection de l'environnement, simplicité et souplesse d'utilisation,
- pour la collectivité : diminution du parc automobile, diminution de la circulation automobile, renforcement de la panoplie des alternatives à la voiture, possibilité de disposer d'un véhicule pour toutes les catégories de la population, solidarité et lien social.

Il est adapté à tous les secteurs géographiques (grandes villes, petites villes, périurbain, rural) et tous les publics (célibataires, familles avec enfants, etc.).

PROPOSITIONS POUR DEVELOPPER CETTE PRATIQUE

Pour développer l'autopartage dans la sphère privée, les principales recommandations de l'étude sont les suivantes :

- Trouver un nom simple, explicite et consensuel qui permette de présenter l'autopartage dans la sphère privée de manière claire et d'éviter toute confusion avec les services d'autopartage et le covoiturage. Suite à une réflexion collective avec les autopartageurs, le nom « autopartage entre particuliers » a émergé. Il reste à tester et à valider.
- Inscrire l'autopartage privé dans la loi.
- Communiquer : faire connaître l'autopartage dans la sphère privée et donner envie d'en faire.
- Proposer des contrats d'assurance adaptés, notamment en terme de bonus/malus.
- Rédiger un guide pratique apportant une réponse concrète à toutes les questions : forme juridique, mode de fonctionnement, modèle de contrat, calcul des frais, assurance....